



Recueillir les premières informations

Avant de déclarer et analyser un événement indésirable, il faut au préalable recueillir les informations utiles pour la déclaration. Plusieurs moyens doivent être mobilisés pour avoir toutes les informations nécessaires à la compréhension profonde de l'événement : recueil de la séquence des faits, sur les lieux, recours à la cellule Qualité/GDR, interviews, consultations des documents, réunion d'équipe...

La déclaration s'effectue à l'aide d'un formulaire électronique sur le portail des signalements <https://signalement.social-sante.gouv.fr> (cf visuel "Circuit de la déclaration externe d'un EIGS"). Il est possible de télécharger et imprimer les formulaires en PDF.



Le volet 1 : la déclaration

Objectif : informer, après avoir pris les premières mesures de maîtrise et recueilli des informations de compréhension de l'événement.

Important : Faire une description détaillée dans les différentes sections du formulaire permettant de comprendre l'événement et les mesures immédiates mises en place :

- Pour gérer l'événement,
- Pour informer le patient et son entourage.

Attention :

- Bien relire le récapitulatif du volet avant validation ;
- Lorsque vous aurez reçu un AR de l'ARS, bien noter le numéro de votre déclaration enregistrée. Il sera nécessaire pour compléter le 2^{ème} volet de la déclaration.

Les informations demandées :

- Informations sur le déclarant ;
- Informations sur le patient ;
- Circonstances de l'EIGS ;
- Les autres conséquences constatées au moment de la déclaration ;
- Mesures immédiates prises pour le patient ;
- Mesures immédiates prises pour les proches ;
- Autres mesures ;
- Organisation pour réaliser l'analyse de l'événement.

💡 A cette étape, vous pouvez cocher "demande d'appui de la SRA", à la fin du volet 1.



Le volet 2 : Analyse approfondie des causes

Objectif : Décrire l'analyse approfondie et collective réalisée et le choix des actions correctives pour maîtriser le risque.

Important :

- Faire une description détaillée du compte rendu de l'analyse conduite structurée selon les sections du formulaire afin d'expliquer le choix des actions correctives.
- Vous pouvez joindre le CR du CREX ou de la RMM lors du remplissage du volet 2.
- Bien relire le récapitulatif du volet avant validation
- Mettre en œuvre les actions prioritaires.

Les informations demandées :

1. Le numéro de référence de la première partie de la déclaration.
2. Lieu de survenue de l'événement.
3. Informations sur la prise en charge.
4. Les causes immédiates et les causes profondes.
5. Les éléments de sécurité ou barrières et le degré d'évitabilité de l'événement.
6. Mesures prises et envisagées.
7. Comment a été réalisée l'analyse.